

Date de la convocation : 22 Novembre 2017

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MIL DIX SEPT, à DIX NEUF HEURES TRENTE, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND – Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET – Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascale YVIN – David JACQUET – Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON – karine LEROY – Emmanuelle LEGRAS – Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIT EXCUSE : Vincent FOURNERET (pouvoir à Véronique CHOTARD)

Secrétaire de Séance : Tony GUERY

* *
*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité

Présentation du diagnostic social de l'Entente Vallée par le bureau d'Etudes AnaTer

Mickaël BRETON, Bureau d'Etudes AnaTer a présenté la synthèse du diagnostic social engagé au sein des 4 communes de l'Entente Vallée.

Comme précisé lors du dernier Conseil Municipal, depuis plusieurs mois des échanges, tables rondes, où élus, professionnels, associations et habitants ont été conviés, ont permis de dégager trois grandes thématiques pour structurer le sens souhaitable de la politique sociale à l'échelon des quatre communes : l'enfance-jeunesse, l'insertion sociale et professionnelle et la politique du vieillissement et du handicap.

Après avoir présenté les principales statistiques du dynamisme du territoire de l'Entente Vallée, (17 440 Habitants) et les enseignements du diagnostic social (bonnes structures d'accueil enfance-jeunesse mais partenariats insuffisants ; beaucoup d'acteurs œuvrant en matière d'insertion sociale et professionnelle , de vieillissement et handicap mais manque d'interconnaissance et de coordination entre les différents dispositifs), Michaël BRETON a souligné l'opportunité d'établir un véritable projet social de territoire.

Pour la mise en œuvre du projet social, l'idée générale est de faire du centre social un outil commun à la condition toutefois que son rôle soit affirmé, d'où nécessairement un besoin de renfort de moyens humains, une adaptation des locaux et une émulation entre les acteurs.

Toutefois, la création d'un cadre juridique et de gouvernance commun s'avère être une condition fondamentale à la réussite de ce projet social de territoire. Parmi les orientations possibles, le Bureau d'études AnaTer suggère la création d'un syndicat intercommunal d'action sociale et du centre social qui aurait pour avantage de réunir les familles et tous les acteurs locaux et les partenaires institutionnels du

territoire pour œuvrer autour de l'insertion sociale et professionnelle, le vieillissement et le handicap, l'enfance-jeunesse, et voire la culture. Le tout ayant ainsi l'intérêt d'être gouverné par une seule instance juridique décisionnelle et piloté par une équipe technique œuvrant autour d'une réelle orientation politique de territoire.

Les membres du Conseil Municipal affirment que la dynamique des acteurs locaux est bien présente mais regrettent le manque de pilotage politique au sein de l'Entente Vallée. Chacun des conseillers municipaux considère la pertinence d'une cohérence de territoire en matière sociale, enfance-jeunesse et culturelle en faveur de la proximité des services et se montre favorable à poursuivre l'Entente Vallée ou la réflexion en faveur de la création d'un syndicat intercommunal d'actions sociales.

Intercommunalité

Le Conseil Municipal

- prend acte des rapports d'activités de l'année 2016 des organismes intercommunaux auxquels elle adhère.
- Suite à la reprise des compétences par les communes au 1^{er} janvier 2017, APPROUVE les tableaux de transferts de biens entre la communauté de communes et ses communes membres (pour LA MENITRE : matériel espace jeunesse pour un actif de 4 257 € et un passif de 603,40 €)
- Suite au transfert de la compétence GEMAPI aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018, APPROUVE la modification n° 20 des statuts de la Communauté de communes Bugeois-Vallée portant ajout de la compétence facultative suivante : « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu sur le territoire de la commune de LA MENITRE du 18 Janvier au 17 Février 2018.

Le Conseil Municipal décide par conséquent

- de créer 4 postes d'agents vacataires pour assurer les opérations du recensement de la population (le territoire de la commune est divisé en 4 secteurs)
- la rémunération sera forfaitaire couvrant le temps de formation, le temps de reconnaissance des lieux, les déplacements et les opérations de recensement.

Résidence les Hauts – mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques

Une convention tripartite à signer entre ORANGE, le SIEMML et la commune de LA MENITRE est acceptée par le Conseil Municipal pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la résidence Les Hauts.

Le montant global de l'opération s'élève à 37 460.24 € dont 26 319.12 € H.T. à charge de la commune correspondant à la réalisation de la tranchée, les frais de fourniture et pose des matériels nécessaires et les frais de maîtrise d'ouvrage.

Admission en non valeur

Le Conseil Municipal admet en non valeur une somme globale de 4 320,79 €, sommes faisant l'objet d'une impossibilité d'engager de poursuites, du fait notamment d'un effacement de dettes suite à un surendettement.

Suite à donner à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires

Les dispositions de l'Etat quant à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires laissent désormais les collectivités libres d'organiser les activités périscolaires (TAP). Le Directeur

académique souhaite recueillir les décisions des collectivités quant à leur choix d'organisation de la semaine scolaire.

Pour notre commune, la semaine scolaire est actuellement organisée sur 9 demi-journées, et les TAP se déroulent sur un après-midi. Le budget de ce service est déficitaire de 12 500 € annuels à charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la commission communale Affaires scolaires et périscolaires d'adresser un questionnaire à chaque famille pour un recueil d'avis d'une part sur le principe et le bénéfice des activités proposées et d'autre part sur leur possibilité à financer.

Le Conseil Municipal statuera après avoir pris connaissance du retour des questionnaires.

La séance est levée à 22 Heures 45.

Le Maire,

Jackie PASSET

